

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE MERCREDI 11 MARS 2009 A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 mars 2009.

25 PRESENTS : Mrs Mmes MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, LANGLOIS, TRANI, TOSELLO, DEMALINE, CARRE, AUDDINO, SIEGEL, DURAND, RENAUDO, ROggerI, FOUREL ALFONSI, IAICH, BLONDIN, GOURDIN.

1 REPRESENTÉ : Monsieur TANGUY représenté par Monsieur ALFONSI.

O B J E T :

**Affectation
du fonds de concours
2008**

3 ABSENTES : Mesdames BENALI-KHALOUL, PIGNAL et GIORDANENGO.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur RENAUDO.

RAPPORTEUR : Mme SCIARRI.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2001 portant création de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2008 décidant de la majoration des fonds de concours 2008 et de leur répartition aux 19 communes membres, ce montant étant fixé à 50 758 € pour la Commune de La Gaude,
- Considérant que le principe de fonds de concours est de financer des investissements entrepris par les communes, étant entendu que son montant ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par la Commune bénéficiaire et, bien évidemment, selon le plafond voté par le conseil communautaire,
- Considérant que ce fonds de concours peut être affecté à une ou plusieurs opérations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'accepter le versement du fonds de concours complémentaire proposé par la CANCA pour 2008, soit la somme de 50 758 €,
- d'autoriser l'inscription de cette somme en recette d'investissement,
- de décider d'affecter cette somme, ainsi que le solde du fonds de concours 2008, qui s'élève à 32 563 €, pour deux opérations :
 - o réalisation d'une aire de jeux à La Baronne,
 - o installation de quatre panneaux d'information électroniques.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

Aire de jeux	
montant estimatif total des travaux HT.....	50 000 €
Panneaux d'information électroniques	
montant estimatif total des travaux HT.....	100 000 €
Fonds de concours 2008 (maximum 50 % de	
la dépense, hors subvention)	75 000,00 €
autofinancement	75 000.00 €.

- de s'engager à afficher de manière visible la participation de la CANCA sur tous les documents de communication relatif au projet ayant bénéficié du concours.

Après en avoir délibéré, la proposition ci-dessus est adoptée à **l'UNANIMITE.**

Les Membres du Conseil Municipal,

**Le Maire,
Michel MEÏNI**